

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil douze, le 25 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LAVAL, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Jacques DUPREZ, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Sylvie MANZONI à Christian RAYOT, Françoise PELCAT à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude JACOB, Elghazi ZOUNDARI à Pierre OSER.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18 octobre 2012	18 octobre 2012	En exercice	32
		Présents	21
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Jean-Jacques DUPREZ est désigné.

2012-06-06 – Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2011 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à

l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le rapport annuel du Service d'Assainissement Collectif,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

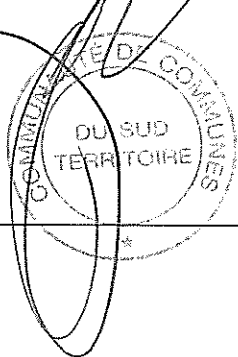
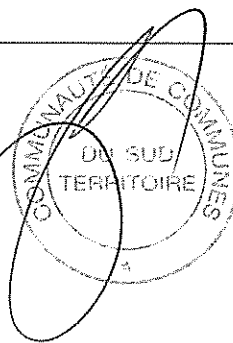
PJ : Annexe Rapport

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 NOV. 2012
Et publication ou notification le 09 NOV. 2012**

Le Président,

Le Président,



Préfecture du Terr. de Belfort

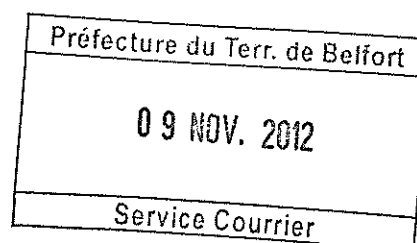
09 NOV. 2012

Service Courrier

Communauté de Communes Sud Territoire

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2011



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	1
1.1.	Présentation du territoire desservi	1
1.2.	Mode de gestion du service.....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	1
1.4.	Nombre d'abonnés.....	2
1.5.	Volumes facturés	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	2
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance.....	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	11
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	12
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	13
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	13
4.	Financement des investissements	14
4.1.	Montants financiers	14
4.2.	Etat de la dette du service	14
4.3.	Amortissements.....	14
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	14
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2011. La communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Lebetain, Rechesy.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Faverois le 25 février 2008
- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Fêche l'Eglise le 03 mars 2006
- Grandvillars le 02 février 2007
- Lebetain le 21 juin 2012
- Rechesy le 19 janvier 2010.

1.2. Mode de gestion du service

Le mode d'exploitation du service assainissement est variable en raison de la reprise récente de la compétence au niveau intercommunal, jusqu'alors géré par les communes via ou non un syndicat.

Le service est exploité en régie pour en régie pour les réseaux des communes de Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars et Lebetain.

Le service est exploité en gérance pour la station d'épuration de Grandvillars par la société Véolia depuis le 1^{er} juillet 2007, jusqu'au 1^{er} juillet 2012.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Beaucourt par la société Véolia depuis le 1^{er} juillet 2006 et jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Réchesy par la société Véolia depuis le 1^{er} janvier 2003 et jusqu'au 31 décembre 2014.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 856 habitants au 31/12/2011.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6211 abonnés au 31/12/2011.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011
Beaucourt	1507
Delle	2400
Faverois	242
Fêche l'Eglise	320
Grandvillars	1270
Lebetain	185
Rechesy	286
Total	6210

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	791 392

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2010 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
STEP Badevel - Fêche l'Eglise (PMA)	78 000	77 000	- 1,30
Total des volumes exportés	78 000	77 000	- 1,30
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2010 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
CCBB (Grosne – Vellescot)	16 800	16 600	- 1,19
Suisse (SEBA)	360 000	350 000	- 2,80
Total des volumes importés	376 800	366 600	- 2,71

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2011: 0 (0 au 31/12/2010).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 107 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 127 km.

25 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Grandvillars

Code Sandre de la station : [060990053001]

Caractéristiques générales										
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées								
Commune d'implantation		Grandvillars								
Lieu-dit		Rue du Stade								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20 000 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		4 500 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		11 831 habitants + communes suisses								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		5 500 m ³ /j								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		☒ Autorisation en date du 7 novembre 1988 ☐ Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Allaine								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou					80		
DCO	125	☐ et	☒ ou					75		
MES	35	☐ et	☒ ou					90		
NGL	15	☐ et	☒ ou					70		
Pt	2	☐ et	☒ ou					80		
Charges reçues par l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	12.1	88	51.1	79	17.4	87	9.1	65	1	67

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Beaucourt
Code Sandre de la station : [060990009002]

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Commune d'implantation			Beaucourt								
Lieu-dit			Rue de Dampierre								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			7 000 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés			1 507 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés			5090 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			1 400 m3/j								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet			Ruisseau de Dampierre								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				75			
DCO		90		☐ et ☒ ou				70			
MES		30		☐ et ☒ ou				90			
NGL		10		☐ et ☐ ou							
Pt		2		☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		7.5	96	27.8	92	6.0	97	6.7	86	0.3	94

STEU N°3 : Rechesy
Code Sandre de la station : [060990081001]

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Commune d'implantation			Rechesy								
Lieu-dit			Route de Courcelles								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			740 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés			286 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés			760 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			140 m ³ /j								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet			Vendeline								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		☐ et		☒ ou		75			
DCO		90		☐ et		☒ ou		70			
MES		30		☐ et		☒ ou		90			
NGL		10		☐ et		☐ ou					
NTK		40		☐ et		☐ ou					
Pt		2		☐ et		☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		16.1	94	90.9	83	33	85	61.3	27	5.6	57

STEU N°4 : Faverois
Code Sandre de la station : [0600990043002]

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)			Lagune								
Commune d'implantation			Faverois								
Lieu-dit			Rue de Delle								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			950 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés			242 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés			509 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			139 m ³ /j								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet			Covatte								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et		☐ ou					
DCO				☐ et		☐ ou		60			
MES				☐ et		☐ ou					
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		22	69.4	79	43.6	57	23	16	26.4	1.3	45.8

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2010 en tMS	Exercice 2011 en tMS
STEU de Grandvillars	268	194
STEU de Beaucourt	83	83.6
STEU de Rechesy	2	1.3
STEU de Faverois	0	0
Total des boues évacuées	353	278.9

1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2010 en tMS	Exercice 2011 en tMS
STEU de Grandvillars	302	202
STEU de Beaucourt	83	102.7
STEU de Rechesy	2	1.3
STEU de Faverois	0	0
	387	306

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 sont les suivants :

	Au 01/01/2011
Frais d'accès au service	0 euros
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement ⁽¹⁾	2 000 euros HT
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2011
Part de la collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Beaucourt	0.2936 €/m ³
	Delle	0.8289 €/m ³
	Faverois	0.3947 €/m ³
	Fêche l'Eglise	1.2317 €/m ³
	Grandvillars	1.3550 €/m ³
	Lebetain	0.5387 €/m ³
	Rechesy	0.2249 €/m ³
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (ne concerne que Rechesy)	23.84 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Beaucourt	0.6654 €/m ³
	Rechesy	0.7386 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5,5 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m ³
	Modernisation des réseaux de collecte (Lebetain)	0.12 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Beaucourt	35.23	36.89	4.71
Delle	94.47	102.65	8.66
Faverois	47.36	56.34	18.96
Fêche l'Eglise	147.80	145.62	- 1.47
Grandvillars	162.60	158.77	- 2.36
Lebetain	64.64	71.7	10.92
Rechesy	26.99	28.38	5.15
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité en moyenne	112.90	114.98	1.80
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle (Rechesy uniquement)	24.22	25.08	3.55
Part proportionnelle Beaucourt	79.85	82.22	2.97
Part proportionnelle Rechesy	91.60	94.16	2.79
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire - Beaucourt	78.01	80.71	3.46
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire - Rechesy	115.82	119.24	2.95
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Lebetain	14.4	18	25.00
TVA si service assujéti (5,5 % en 2011 et 7 % en 2012)	7.20	9.31	29.31
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	25.20	27.31	8.37
Total (commune sans délégation de service)	138.10	142.29	3.03
Prix TTC au m³	1.15	1.19	3.48

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €
Redevance eaux usées usage domestique	610 033
dont redevance reversé à l'Agence de l'eau	70 203
Recette pour boues et effluents importés	113 057
Total recettes de facturation	793 293
Recettes de raccordement	19 100
Prime de l'Agence de l'Eau	112 441
Contribution au titre des eaux pluviales	0
Recettes liées aux travaux	17 906
Total autres recettes	149 447
Total des recettes	942 740

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2011 en €
Redevance eaux usées usage domestique	150 163
Participation collectivités (gestion des eaux pluviales)	4 347
Total recettes de facturation	154 510
Recettes liées aux travaux	3 387
Produits accessoires	7 614
Total autres recettes	11 001
Total des recettes	165 511

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 1 108 251 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2011, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 98 %:

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	10
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des réseaux	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60 pour l'exercice 2011.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2011	Conformité exercice 2010 0 ou 100	Conformité exercice 2011 0 ou 100
STEU de Beaucourt	[VP176]	[VP154] _{N-1}	[VP154]
STEU de Grandvillars	[VP176]	[VP154] _{N-1}	[VP154]

Pour l'exercice 2011, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est [P203.3] ([P203.3]_{N-1} en 2010).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2011	Conformité exercice 2010 0 ou 100	Conformité exercice 2011 0 ou 100
STEU de Beaucourt	178	?	?
STEU de Grandvillars	466	100	95

Pour l'exercice 2011, l'indice global de conformité des équipements des STEU est [P204.3] ([P204.3]_{N-1} en 2010).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2011	Conformité exercice 2010 0 ou 100	Conformité exercice 2011 0 ou 100
STEU de Beaucourt	178	100	100
STEU de Grandvillars	466	100	100

Pour l'exercice 2011, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2010).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Grandvillars :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	202
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		202

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Beaucourt :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	68
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	15.6
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		83.6

STEU de Rechesy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	1.3
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.3

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2011, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2011
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	317 000
Montants des subventions en €	83 000

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre 2011 (montant restant dû en €)	2 391 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital 205 093
	en intérêts 97 320

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2011, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation station d'épuration et réseaux à Croix	16 000,00
Faisabilité d'un assainissement sur les communes de Rechesy-Courtelevant et Florimont	30 000,00
Curage de la lagune de Faverois	6 200,00
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de réseaux à Delle	29 800,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Centrifugeuse de la station de Beaucourt	2011-2012	182 000
Réhabilitation des réseaux rue Paires au Chevaux à Grandvillars	2011-2012	75 000
Fin de la mise en séparatif des rues du Gros Chêne à Fêche l'Eglise	2011-2012	15 000
Etanchéité de la station de Rechesy	2012	15 800

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances.

Aucune somme n'a été versée à un fond de solidarité en 2011.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2011
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 856
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	271.3 tonnes de MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	142.29 euros
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	[P203.3]
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	[P204.3]
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0